COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC-GRAULHET

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026-DE

Dossier approuvé le : 9 février 2026

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE - SCOT

2025 / 2045

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides